

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT d'AUDIT

Exercice clos au 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 13 280 729 DT, un actif net de 13 211 084 DT et un résultat déficitaire de 720 706 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		7 865 173	8 768 902
Obligations et valeurs assimilées		523 266	365 329
Titres OPCVM		550 770	177 587
	3.1	8 939 209	9 311 818
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	2 637 851	3 492 467
Disponibilités	3.3	1 703 669	1 916 886
		4 341 520	5 409 353
TOTAL ACTIF		13 280 729	14 721 171
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	60 531	67 998
Autres créditeurs divers	3.5	9 114	10 441
TOTAL PASSIF		69 645	78 439
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	12 907 845	13 931 788
Sommes distribuables	3.7	303 239	710 944
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	-
Sommes distribuables de l'exercice		303 237	710 944
ACTIF NET		13 211 084	14 642 732
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 280 729	14 721 171

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 10/10/2018 au 31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		187 826	102 551
Dividendes	4.1	156 368	102 478
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	31 458	73
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	379 109	851 570
Total des revenus des placements		566 935	954 121
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<242 335>	<221 903>
-			
Revenu net des placements		324 600	732 218
Autres charges	4.5	<21 363>	<21 274>
Résultat d'exploitation		303 237	710 944
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		303 237	710 944
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		62 432	<444 010>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<1 074 239>	1 301
Frais de négociation de titres		<12 136>	<30 503>
Résultat net de l'exercice		<720 706>	237 732

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 10/10/2018 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<720 706>	237 732
Résultat d'exploitation	303 237	710 944
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	62 432	<444 010>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<1 074 239>	1 301
Frais de négociation de titres	<12 136>	<30 503>
<u>Distributions de dividendes</u>	<710 942>	-
<u>Transactions sur le capital</u>	-	14 305 000
Souscriptions	-	14 305 000
Capital	-	14 305 000
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droit de sortie	-	-
<u>Variation de l'actif net</u>	<1 431 648>	14 542 732
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	14 642 732	100 000
En fin de l'exercice	13 211 084	14 642 732
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	2 881	20
En fin de l'exercice	2 881	2 881
<u>Valeur liquidative</u>	4 585,590	5 082,517
<u>Taux de rendement</u>	-4,92%	1,65%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution dédié principalement aux investisseurs institutionnels, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 7 juin 2018 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans à partir de sa constitution soit le 10 Octobre 2018.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2020.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ASSURANCES MAGHREBIA	2 687	149 129	156 246	1,18%
BH BANK	68 658	830 231	624 446	4,70%
BIAT	4 754	485 865	445 412	3,35%
CARTHAGE CEMENT	75 000	136 550	140 025	1,05%
CEREALIS	65 451	422 014	602 018	4,53%
DELICE HOLDING	22 900	332 837	339 996	2,56%
MPBS	135 896	679 200	537 197	4,04%
ONE TECH HOLDING	21 883	275 675	262 749	1,98%
SAH LILAS	97 000	1 104 785	1 191 063	8,97%
SFBT	68 000	1 023 258	1 292 680	9,73%
SOTETEL	95 703	646 104	463 203	3,49%
SOTIPAPIER	90 000	601 594	413 370	3,11%
STAR	10 200	1 414 222	1 251 183	9,42%
UNIMED	14 984	142 714	145 585	1,10%
Total actions et droits rattachés		8 244 178	7 865 173	59,22%
<u>B- Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
ABC 2020-1 CA TF	5 000	500 000	523 266	3,94%
Total obligations des sociétés		500 000	523 266	3,94%
Total obligations et valeurs assimilées		500 000	523 266	3,94%
<u>C- Titres OPCVM</u>				
TUNISIE SICAV	2 770	549 862	550 770	4,15%
Total Titres OPCVM		549 862	550 770	4,15%
Total		9 294 040	8 939 209	67,31%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	1 947 182
Obligations des sociétés	598 500
Titres OPCVM	549 862
	<u><u>3 095 544</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	2 917 853	-	1 835 105	<1 082 748>
Obligations des sociétés	440 250	30 679	472 679	1 750
Titres OPCVM	175 890	-	182 649	6 759
TOTAL	3 533 993	30 679	2 490 433	<1 074 239>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BH BANK au 27/04/2021- 12 Mois - 10,90%	500 000	460 194	487 349	3,67%
Total émetteur BH BANK	500 000	460 194	487 349	3,67%
BTK au 12/01/2021 - 20J - 6,81%	1 000 000	996 985	998 342	7,52%
Total émetteur BTK	1 000 000	996 985	998 342	7,52%
Total certificats de dépôts	1 500 000	1 457 179	1 485 691	11,19%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>				
Prise en pension BTA 12 Octobre 2023, 6%, BIAT au 29/09/2021-280J-7,13%	1 150 111	1 150 111	1 152 160	8,68%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 150 111	1 150 111	1 152 160	8,68%
Total Placements monétaires		2 607 290	2 637 851	19,86%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Banque Pasteur	1 334 993	1 381 423
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	5 685	11 991
Compte à terme BH BANK au 02/01/2021-7J-12,95%	500 000	1 000 000
Souscriptions à régler	<149 128>	<474 130>
Ventes à encaisser	13 256	-
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	<1 137>	<2 398>
	<u>1 703 669</u>	<u>1 916 886</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	58 578	65 805
Rémunérations du dépositaire à payer	1 953	2 193
	<u>60 531</u>	<u>67 998</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 003	8 872
Redevances CMF à payer	1 111	1 235
Retenues à la source à payer	-	334
	<u>9 114</u>	<u>10 441</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2020

Montant	13 931 788
Nombre de part	2 881
Nombre de porteurs de parts	7

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortant	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<12 136>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	62 432
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	<1 074 239>

Capital au 31 décembre 2020

	12 907 845
Nombre de parts	2 881
Nombre de porteurs de parts	7
Taux de rendement	-4,92%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	303 237	710 944
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	-
	<u>303 239</u>	<u>710 944</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018</u> <u>au 31/12/2019</u>
Dividende SFBT	48 750	3 900
Dividende SOTIPAPIER	41 850	16 500
Dividende STAR	35 526	1 393
Dividende SAH LILAS	13 339	-
Dividende CEREALIS	11 432	-
Dividende ONE TECH HOLDING	5 471	-
Dividende I.C.F	-	32 958
Dividende BH BANK	-	25 800
Dividende MPBS	-	15 113
Dividende SOTETEL	-	6 814
	<u>156 368</u>	<u>102 478</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018</u> <u>au 31/12/2019</u>
Revenus des obligations	31 458	73
	<u>31 458</u>	<u>73</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018</u> <u>au 31/12/2019</u>
Intérêts sur certificat de dépôt	194 055	249 050
Intérêts sur billet de trésorerie	92 678	3 861
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	90 326	598 659
Revenus de prises en pension	2 050	-
	<u>379 109</u>	<u>851 570</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018</u> <u>au 31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire	234 518	214 745
Rémunérations du dépositaire	7 817	7 158
	<u>242 335</u>	<u>221 903</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 10/10/2018</u> <u>au 31/12/2019</u>
Redevances CMF	13 138	12 031
Honoraires du commissaire aux comptes	8 003	8 872
Autres frais	222	371
	<u>21 363</u>	<u>21 274</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par part et ratios de gestion de placement :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des placements	196,784	331,177
Charges de gestion des placements	<84,115>	<77,023>
Revenus nets des placements	112,669	254,154
Autres charges	<7,415>	<7,384>
Résultat d'exploitation (1)	105,254	246,770
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	105,254	246,770
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	21,670	<154,117>
Frais de négociation de titre	<4,212>	<10,588>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<372,870>	0,452
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<355,412>	<164,253>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<250,158>	82,517
Résultat non distribuable de l'exercice	<355,412>	<164,253>
Sommes non distribuable de l'exercice	<355,412>	<164,253>
Distribution de dividende	<246,769>	-
Valeur liquidative	4 585,590	5 082,517

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,84%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,14%*
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,31%	4,84%
Actif net moyen	13 145 732	14 695 563

*Ce ratio a été retraité pour des besoins de comparaison.

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, titres OPCVM et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle de gestion calculée à hauteur de 1,5%(HT) de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% HT par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 8% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.